



Note technique

Intégrer le genre aux évaluations du PAM

1

Objet de cette note technique

2

Le genre au sein du PAM: orientation et engagement

3

Intégration du genre et ONU-SWAP - Indicateurs de performance en matière d'évaluation

4

Engagements en faveur du genre dans les évaluations du PAM

5

Intégrer le genre à toutes les phases de l'évaluation

6

Annexe. Critères des indicateurs de performance en matière d'évaluation (EPI) d'ONU-SWAP

1. Objet de cette note technique

1. La présente note technique indique comment l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ci-après désignées par le terme de « genre », peuvent être intégrées et étudiées dans les évaluations du PAM. Elle fournit des conseils pratiques sur l'intégration du genre aux évaluations et donne un bref aperçu des raisons pour lesquelles le genre est un élément si important.

2. Cette note couvre à la fois les évaluations centralisées entreprises par le Bureau de l'évaluation du PAM et les évaluations décentralisées commandées par les divisions du siège du PAM, les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Elle englobe l'ensemble du processus d'évaluation, de la préparation à la diffusion, et porte sur tous les types d'évaluation.¹

3. La présente note s'appuie sur un certain nombre d'outils qui seront développés au fil du temps.

4. Elle sera particulièrement utile pour les gestionnaires d'évaluations du PAM et les équipes d'évaluation.

¹ Les évaluations du PAM comprennent les évaluations stratégiques, les évaluations politiques, les évaluations d'impact, les évaluations des plans stratégiques par pays et les évaluations décentralisées qui peuvent également comprendre des évaluations de performances et d'impact d'interventions individuelles ou de domaines thématiques.

2. Le genre au sein du PAM: orientation et engagement

5. La présente note technique répond à plusieurs engagements importants concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, à savoir:

- Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable (ODD)
- Le Programme d'action pour l'humanité
- Le plan stratégique du PAM (2017-2021), qui appelle à une intégration du genre dans l'ensemble des travaux et des activités du PAM. De nombreuses cibles de ce plan reconnaissent spécifiquement le genre à la fois comme un objectif à atteindre et comme un élément de la solution
- La politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes (2015-2020), qui reconnaît l'importance de "la perspective transformative visant la parité hommes-femmes que le PAM applique à ses programmes et politiques d'assistance alimentaire" et en faveur de laquelle il s'engage officiellement. Cette politique établit que le PAM s'engage à "œuvrer avec les bénéficiaires à l'obtention de résultats qui transforment les relations entre les sexes"
- La politique d'évaluation du PAM (2016-2021) et son système d'assurance qualité
- les Normes et règles d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (UNEG).

6. Cette note technique s'appuie également sur:

- Le document d'orientation consacré au genre figurant dans le Manuel de 2014 sur l'intégration des droits de l'homme et de l'égalité des sexes aux évaluations
- Le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-SWAP) - Note technique sur l'Indicateur des performances d'évaluation, actualisée en 2018.

Encadré 1: Mettre en œuvre la politique en matière de problématique hommes-femmes: transformer les objectifs en action

L'objectif de la Politique en matière de problématique hommes-femmes (2015-2020) du PAM est de permettre à l'organisation "d'intégrer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans tous ses travaux et activités, mais aussi d'obtenir que les besoins différents des femmes, des hommes, des filles et des garçons en matière de sécurité alimentaire et de nutrition soient satisfaits." Elle précise également que les stratégies du PAM et les plans d'action associés doivent être porteurs d'une transformation des relations entre les sexes, étant donné que, pour le PAM, l'égalité entre les sexes est à la fois un objectif en soi et un moyen de parvenir à un monde répondant à l'objectif de faim zéro. En abordant les questions de genre dans la conception et la mise en œuvre des activités, l'aide alimentaire et l'appui nutritionnel du PAM peuvent contribuer à des changements positifs dans les rôles des hommes et des femmes, dans les relations de pouvoir, ainsi que dans les défis et les opportunités que les personnes au service desquelles nous œuvrons rencontrent dans leur vie. Tout en promouvant des approches innovantes visant à transformer les relations entre les sexes qui répondent aux réalités locales, cette politique est fondée sur une stratégie à deux volets et établit des normes minimales en ce qui concerne les modalités d'accomplissement de ses objectifs. La collecte, l'analyse et l'utilisation de données ventilées par sexe et par âge est la première étape de l'élaboration et de l'évaluation d'interventions d'assistance alimentaire.

Le Plan d'action du PAM pour l'égalité des sexes constitue le cadre de responsabilité pour la mise en œuvre de la politique en matière de problématique hommes-femmes. Il transforme les objectifs de la politique en actions concrètes et mesurables et en responsabilités. Il comporte deux « niveaux » :

- i) Favoriser l'obtention de résultats dans le domaine de la programmation d'activités relatives à l'égalité des sexes
- ii) Les procédures de programmation et les changements organisationnels.

Le plan d'action pour l'égalité des sexes, qui doit être réalisé d'ici à 2020, énumère les actions et nomme les unités du PAM responsables de ces actions. Il définit également des indicateurs et des cibles pour les neuf résultats opérationnels. En faisant rapport sur ces indicateurs au niveau de l'organisation, le PAM peut mesurer les résultats et les produits qui contribuent à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

7. L'engagement du PAM en faveur de l'égalité des sexes repose sur la compréhension du fait que les contextes et les programmes varient considérablement d'un pays et d'une région à l'autre. C'est pourquoi la mise en œuvre régionale des stratégies en matière de problématique hommes-femmes est adaptée au contexte opérationnel de chaque région. Ces stratégies se concentrent sur des dimensions de genre spécifiques au contexte dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

3. Intégration du genre et ONU-SWAP - Indicateurs de performance en matière d'évaluation

8. En vigueur depuis 2019, le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies (ONU-SWAP 2.0) constitue le cadre de redevabilité pour toutes les entités des Nations Unies. Ce cadre consiste en 17 indicateurs clés de performance, répartis en deux catégories. La première porte sur les résultats des ODD liés au genre et comprend les nouveaux indicateurs de résultat ainsi que les fonctions de supervision de l'évaluation et de l'audit. La deuxième comprend les indicateurs existants et révisés de l'ONU-SWAP 1.0 ainsi qu'un nouvel indicateur portant sur le leadership.² L'élément de "supervision" du cadre de l'ONU-SWAP 2.0 comprend un indicateur dédié à l'évaluation, à savoir l'indicateur de performance en matière d'évaluation (EPI-4), qui comporte quatre critères quantitatifs et cinq critères qualitatifs ([Voir l'annexe 1](#)).

9. L'indicateur de performance en matière d'évaluation est lié aux Normes et règles d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et sert à la fois d'outil de compte rendu et de référence pour aider les entités des Nations Unies à intégrer le genre aux évaluations.

4. Engagements en faveur du genre dans les évaluations du PAM

Encadré 2: Intégrer le genre aux évaluations

L'intégration du genre à une évaluation présente les avantages suivants:

- Elle permet d'intégrer les principes d'égalité, d'inclusion, de participation, de non-discrimination et de pouvoir équitable dans le processus et le(s) produit(s) d'évaluation. Il en résulte un processus qui est inclusif, participatif et respectueux de toutes les parties prenantes
- Elle fournit des informations sur la manière dont les programmes de développement touchent différemment les femmes et les hommes et permet également d'évaluer dans quelle mesure les relations entre les sexes et les rapports de pouvoir changent à la suite d'une intervention. Elle peut s'appliquer à tous les types de programmes de développement et pas uniquement à un travail spécifique portant sur le genre
- Elle donne lieu à des recommandations éclairées. Celles-ci peuvent être utilisées pour concevoir des programmes qui profitent aux femmes, aux hommes, aux filles et aux garçons et qui contribuent à des changements positifs dans les relations entre les sexes
- Elle aide le PAM à rendre compte à ses partenaires, et à « raconter » comment ses interventions ont contribué à la réalisation des objectifs du PAM et, plus largement, des Nations Unies, en matière de genre.

² Ces critères sont les suivants : a) responsabilité ; b) résultats ; (c) supervision ; d) ressources humaines et financières ; e) capacité ; et f) échange de connaissances et mise en réseau.

10. Les engagements du PAM en faveur du genre dans les évaluations sont énoncés dans le Système centralisé d'assurance qualité des évaluations (CEQAS) et le Système décentralisé d'assurance qualité des évaluations (DEQAS). En 2017, le Bureau de l'évaluation a introduit une évaluation a posteriori de la qualité, appliquée aux évaluations centralisées et décentralisées. Cette évaluation comprend la méta-évaluation annuelle de l'ONU-SWAP dédiée au genre.

11. Une évaluation qui ignore la dimension de genre risque de perpétuer des structures et des pratiques discriminatoires. Elle rate l'occasion de démontrer l'efficacité des interventions. Elle peut également passer à côté de données qualitatives et ventilées sur les bénéficiaires (et les non-bénéficiaires) des interventions.

12. Cependant, l'intégration de la dimension de genre aux évaluations reste un domaine de pratique nouveau dans l'évaluation. Elle est limitée par des difficultés méthodologiques et institutionnelles. Une intégration réussie du genre exige un changement dans la manière dont les évaluations sont menées à chaque étape du cycle d'évaluation.

13. Pour que le genre soit intégré avec succès à une évaluation, il est essentiel d'évaluer la qualité de l'analyse des questions de genre qui a été entreprise avant la conception de l'intervention. Une bonne analyse des questions de genre doit avoir :

- Recensé les contraintes et les opportunités contextuelles en matière d'égalité des sexes (par exemple, les lois et les attitudes)
- Examiné dans quelle mesure les principaux acteurs (État, gouvernement ou autres) ont réussi à atteindre les filles, les garçons, les femmes et les hommes pour promouvoir l'égalité des sexes
- Recueilli et analysé des données ventilées par sexe et par âge
- Évalué les différences au sein des groupes sociaux. Les groupes sociaux ne sont pas homogènes et vivent les problèmes différemment.

14. L'évaluation doit ensuite établir si les résultats de l'analyse des questions de genre ont été correctement intégrés dans la conception du programme. L'inclusion des dimensions de genre peut varier en fonction de la nature de l'intervention évaluée. En général, les interventions du PAM se répartissent en deux catégories :

- 1) Celles où le genre est l'objectif principal de l'intervention
- 2) Celles où le genre est transversal et n'est pas nécessairement le principal objectif de l'intervention.

15. Dans les deux catégories, l'évaluation doit porter sur les dimensions de genre de la conception du programme en termes de processus de mise en œuvre et de résultats obtenus.

16. Si les dimensions de genre ne sont pas intégrées dans la conception du programme, le programme ignore les questions de genre, même si les résultats du programme ont des implications significatives en termes de genre.

5. Intégrer le genre à toutes les phases de l'évaluation

17. En règle générale, le genre doit être intégré dans le processus d'évaluation, de la planification à la diffusion. Cela permet de répondre aux exigences des indicateurs de performance en matière d'évaluation d'ONU-SWAP et de maintenir la conformité de l'évaluation au CEQAS et au DEQAS.

18. Plus tôt les dimensions de genre sont intégrées dans la conception de l'évaluation, plus elles seront susceptibles d'être analysées en profondeur lors de sa mise en œuvre.

19. Le **tableau 1** résume les principales questions à prendre en compte lors de l'intégration du genre dans chaque phase d'évaluation.

Tableau 1: Intégrer la dimension du genre dans les phases d'évaluation

Dans cette phase	Incorporer le genre dans ces processus:	Donne les résultats suivants :
<p>Phase 1: Planification</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Relier l'évaluation aux données de référence et de suivi 	<ul style="list-style-type: none"> • La conception de l'étude de référence comprend des données ventilées par sexe et par âge • Les outils de collecte de données permettent de tenir compte des données de suivi relatives au genre, ventilées par sexe et par âge
<p>Phase 2: Préparation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une étude d'évaluabilité • Conception et rédaction des termes de référence • Sélection de l'équipe d'évaluation • Préparation de la communication et des plans d'apprentissage • Questions de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> • Une étude a été menée quant à la manière d'intégrer le genre à l'évaluation • Les termes de référence indiquent explicitement les attentes relatives à l'intégration du genre à la conception et à la réalisation de l'évaluation ; et comprennent des groupes de référence interne tenant compte des questions de genre • Des normes éthiques ont-elles été prises en considération tout au long de l'évaluation et tous les groupes de parties prenantes ont-ils été traités avec intégrité et dans le respect de la confidentialité ? • Les termes de référence doivent tenir en compte des questions de genre dans chaque section, mais surtout dans l'analyse contextuelle, la portée, les questions, la méthode et les outils de collecte des données de l'évaluation • L'équipe d'évaluation est équilibrée du point de vue du genre et de la répartition géographique et est sensible aux questions de genre et de culture • La communication et le plan d'apprentissage tiennent compte des questions de genre • Les termes de référence précisent les considérations sécuritaires spécifiques pour les femmes qui visitent des sites sur le terrain et les mesures d'atténuation
<p>Phase 3: Mise en route</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conception et rédaction du rapport initial en se fondant sur les présentations et les examens des données ou documents relatifs au genre • Réalisation d'analyses des parties prenantes • Élaboration de la matrice d'évaluation • Conception de l'approche méthodologique • Préparation des outils de collecte de données 	<ul style="list-style-type: none"> • Le rapport initial intègre le genre dans la conception de l'évaluation et dans le plan opérationnel, et jusque dans l'analyse du contexte qui doit tenir en compte du genre • L'analyse des parties prenantes tient compte des questions de genre • Les questions de l'évaluation, les indicateurs, les moyens de vérification et les sources tiennent compte des dimensions de genre • L'approche de l'évaluation, les méthodes et les outils de collecte de données tiennent compte des questions de genre
<p>Phase 4: Collecte de données</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Études documentaires • Méthodes et outils de collecte de données • Entretiens/discussions avec un groupe témoin • Enquêtes • Ventilation des données au moyen de méthodes mixtes 	<ul style="list-style-type: none"> • Les données sont recueillies sur et auprès d'hommes et de femmes participant à des activités du PAM, en appliquant des méthodes mixtes • Les données relatives au genre sont ventilées par sexe et par âge.

Dans cette phase	Incorporer le genre dans ces processus:	Donne les résultats suivants :
Phase 5: Analyse des données et établissement du rapport d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Analyses de données Rédaction du rapport d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> Le rapport comporte-t-il une section consacrée au contexte qui comprend une analyse intersectionnelle des groupes sociaux spécifiques concernés et qui définit les politiques ou instruments normatifs pertinents liés à l'égalité des sexes ? Tous les effets imprévus de l'intervention portant sur le genre sont-ils décrits ? Le rapport comporte une analyse tenant compte du genre, des constatations, des conclusions et des recommandations ainsi qu'une annexe technique Il porte sur l'engagement et ne sert pas uniquement à rendre compte. Il décrit de manière documentée comment le processus d'évaluation garantit la participation inclusive et la diversité
Phase 6: Diffusion et suivi	<ul style="list-style-type: none"> Publication et diffusion du rapport grâce à une stratégie de diffusion tenant compte des questions de genre 	<ul style="list-style-type: none"> Des modalités appropriées de diffusion tenant compte des questions de genres Résultats de l'évaluation relatifs au genre partagés au sein des Nations Unies et avec un public plus large

5.1 Phase 1: Planification - Relier l'évaluation aux données de référence et de suivi

20. La phase de planification établit le type et l'objet de l'évaluation. Elle estime le temps nécessaire, les besoins en ressources humaines et financières et elle relie l'évaluation aux données de référence et de suivi.

21. Cette phase doit donner lieu à un plan clair qui fait en sorte de relier l'évaluation aux données de référence et de suivi ventilées par sexe et par âge. Les informations et la documentation relatives au genre doivent également être examinées, en fonction du type d'intervention.

5.2 Phase 2: Préparation

22. La phase de préparation se concentre sur la mise au point des termes de référence par le gestionnaire de l'évaluation. Les termes de référence donnent la première vue d'ensemble substantielle de l'évaluation prévue. Elles placent le sujet à évaluer dans son contexte et précisent le but, les objectifs, la portée et la démarche globale. À ce stade, il est essentiel de s'assurer que les dimensions de genre sont incluses dans la conception de l'évaluation.

23. Une étude initiale de l'évaluabilité doit être réalisée par le gestionnaire de l'évaluation. Celle-ci déterminera si une intervention peut être évaluée et si l'évaluation est justifiée, faisable et susceptible de fournir des informations utiles.

24. L'étude de l'évaluabilité doit :

- Déterminer si les aspects liés au genre peuvent être évalués sur la base des données disponibles pertinentes
- Recenser les mesures qui facilitent une évaluation efficace des aspects liés au genre
- Mettre en œuvre toute mesure qui rendra les aspects liés au genre plus faciles à évaluer.

25. La phase de préparation se termine par la sélection et le recrutement de l'équipe d'évaluation, qui doit être équilibré en termes de genre, de répartition géographique et de culture. Le gestionnaire de l'évaluation et l'équipe d'évaluation ont un rôle central à jouer pour résoudre les difficultés liées à l'intégration des dimensions de genre dans une évaluation.

26. Certaines activités commencées lors des termes de référence doivent être menées à bien et développées dans le rapport initial et dans l'évaluation à proprement parler. Par exemple, lors de l'analyse des parties prenantes, de l'analyse du genre et de la conception de la méthodologie, plus le travail accompli durant la phase de préparation des termes de référence est important, plus ce travail est utile au rapport initial et aux phases ultérieures de l'évaluation. Si des visites sur le terrain sont envisagées, le gestionnaire de l'évaluation doit régler tous les aspects spécifiques à la sécurité des femmes visitant des sites sur le terrain et déterminer quelles mesures seront mises en place pour les atténuer.

27. [L'annexe](#) souligne les exigences et les attentes liées à l'intégration de la dimension de genre dans les produits de base d'une évaluation, en mettant l'accent sur les critères pertinents d'ONU-SWAP. Différents types d'évaluations comportent différents types d'exigences.

5.3 Phase 3: Mise en route

28. Durant la phase de mise en route, l'équipe d'évaluation développe une compréhension approfondie des termes de référence de l'évaluation et convient de réaliser une évaluation faisable tenant compte des questions de genre, notamment la portée, l'approche, la méthodologie et la matrice d'évaluation ainsi que le plan d'analyse. L'équipe d'évaluation doit traduire les termes de référence en un plan opérationnel à être suivi durant l'évaluation.

29. La phase de mise en route implique des analyses des documents relatifs au contexte et des discussions avec les parties prenantes. Cela donne à l'équipe d'évaluation une meilleure compréhension des problématiques de genre et des inquiétudes liées à l'intervention à évaluer.

30. L'équipe d'évaluation est responsable de la préparation d'un rapport initial tenant compte des questions de genre. Ce rapport doit garantir une compréhension commune de ce en quoi consiste une évaluation tenant compte du genre, de la manière dont le travail d'évaluation doit être réalisé, de qui doit faire quoi, de ce qui doit être produit et de la date à laquelle les résultats sont attendus.

31. Le document *United Nations Evaluation Group Guidance on Quality Checklist for Evaluation Terms of Reference and Inception Reports* (Liste de contrôle de la qualité des termes de référence de l'évaluation et rapports initiaux de l'UNEG) comporte neuf critères visant à garantir la qualité des termes de référence et des rapports initiaux. La liste de contrôle comprend un ensemble d'indicateurs spécialement liés au genre (voir [l'encadré 3](#)). Cet ensemble d'indicateurs aide à déterminer si et dans quelle mesure les dimensions de genre doivent être intégrées dans les termes de référence de l'évaluation et le rapport initial.

Encadré 3: Les indicateurs de l'UNEG concernant l'égalité des sexes et les droits de l'homme inclus dans la liste de contrôle de la qualité des termes de référence de l'évaluation et des rapports initiaux*

- Désigner à la fois les détenteurs d'obligations et les titulaires de droits (en particulier les femmes et autres groupes faisant l'objet de discrimination) comme étant les principaux utilisateurs de l'évaluation et indiquer la manière dont ils vont être impliqués dans le processus d'évaluation.
- Indiquer les instruments ou politiques pertinents en matière d'égalité des sexes qui guideront le processus d'évaluation.
- Inclure une évaluation des aspects pertinents liés à l'égalité des sexes lors de la sélection de critères et de questions d'évaluation.
- Préciser une méthode d'évaluation et des méthodes d'analyse et de collecte de données qui tiennent compte du genre et qui permettent aux données d'évaluation d'être ventilées.
- Définir le niveau d'expertise nécessaire au sein de l'équipe d'évaluation en ce qui concerne l'égalité des sexes et les responsabilités de ses membres à cet égard, et identifier une équipe diversifiée et équilibrée sur le plan culturel, géographique et du genre qui utilise l'expertise nationale/régionale en matière d'évaluation.

**Les indicateurs portent à la fois sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes, mais aux fins de la présente note technique, ils ont été ajustés afin de porter uniquement sur le genre.*

Source : <www.uneval.org/papersandpubs/documentdetail.jsp?doc_id=608>

5.4 Phase 4: Collecte de données

32. Les méthodes et outils de collecte de données peuvent être personnalisés afin de rassembler des informations tenant compte des questions de genre et de mener des analyses liées au genre. L'équipe d'évaluation doit s'assurer de ce qui suit :

- a. Préciser comment les questions de genre sont traitées dans la méthodologie, notamment, comment la collecte de données et les méthodes d'analyse intègrent les considérations de genre et garantissent que les données collectées sont ventilées par sexe ?
- b. Utiliser une méthode mixte d'évaluation appropriée pour évaluer la stratégie concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- c. Inclure un éventail des sources de données et des processus (p. ex. triangulation, validation) suffisamment large pour garantir l'inclusion, l'exactitude des données et la crédibilité
- d. Prendre en compte dans les méthodes d'évaluation et la base d'échantillonnage la diversité des parties prenantes concernées par cette intervention et en particulier les plus vulnérables, le cas échéant
- e. Prendre en considération les normes éthiques tout au long de l'évaluation et vérifier que tous les groupes de parties prenantes ont été traités avec intégrité et dans le respect de la confidentialité

33. D'autres directives concernant les éléments clés d'une méthodologie, des méthodes, des outils et des techniques d'analyse de données d'évaluation tenant compte d'une stratégie concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont indiqués aux pages 91 à 110 dans le document d'orientation de l'UNEG intitulé « Intégrer les droits de l'homme et l'égalité des sexes aux évaluations » ainsi qu'aux pages 37 à 41 du Manuel de l'UNEG sur l'intégration des droits de l'homme et de l'égalité des sexes aux évaluations.

34. Le document d'orientation de l'UNEG de 2014, *Intégrer les droits de l'homme et l'égalité des sexes aux évaluations* recommande une approche mixte. Cette approche, qui repose sur l'association de méthodes qualitatives et quantitatives, intègre les principes de participation, d'inclusion, d'égalité, de non-discrimination et de transformation sociale au processus d'évaluation. Elle utilise des outils qui veillent à ce que toutes les voix, y compris celles des plus marginalisés, soient entendues et prises en considération durant l'évaluation.

35. Lors de l'analyse des données, il est important d'avoir conscience des différences qui existent au sein des groupes de parties prenantes et de comprendre les problèmes de genre qui s'appliquent spécifiquement à ces groupes. Cela aidera à interpréter leurs opinions. Les ressources nécessaires doivent être budgétisées afin de collecter des données tenant compte des questions de genre à partir d'un échantillon représentatif d'hommes et de femmes.

Tableau 2: Prise en considération des dimensions de genre dans les méthodes de collecte de données

Méthode	Comment tenir compte des dimensions de genre dans les méthodes de collecte de données
Étude documentaire	<ul style="list-style-type: none">• Rechercher des informations spécifiques relatives au genre telles que :<ul style="list-style-type: none">○ Des preuves d'une analyse détaillée et inclusive des parties prenantes, une analyse du genre couvrant les groupes les plus vulnérables et/ou les plus marginalisés.○ Des informations relatives aux divers groupes de parties prenantes recueillies lors du suivi et de l'établissement du rapport○ Des preuves quant à la manière dont l'intervention a tenu compte de la dimension de genre et des résultats obtenus dans ce domaine○ Des données sur la manière dont le genre se manifeste dans un contexte particulier (pays, région, communauté, etc.) de l'intervention

Méthode	Comment tenir compte des dimensions de genre dans les méthodes de collecte de données
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Des informations sur les politiques organisationnelles, les accords, etc. relatifs au genre ○ Une cohérence entre les politiques en matière de problématique hommes-femmes du PAM et d'autres politiques pertinentes (nationales, des donateurs).
Discussions avec les groupes témoins	<ul style="list-style-type: none"> • Accorder une attention particulière à la composition des groupes, étant donné qu'elle aura une influence considérable sur la mesure dans laquelle les participants se sentent en sécurité pour participer et faire part de leurs idées. • Rechercher une ventilation par sexe et par âge, etc. En cas d'utilisation de groupes témoins ventilés, trianguler soigneusement les résultats des discussions. • Veiller à ce que les plus vulnérables soient représentés. Réfléchir aux questions pratiques qui peuvent favoriser ou affaiblir la participation, notamment les personnes de l'équipe d'évaluation qui s'en chargeront, réfléchir au sujet, aux invités, à l'heure, au lieu et à l'accessibilité des sites où se réunissent le ou les groupes témoins. • Veiller à ce que les questions qui visent les groupes témoins comprennent une évaluation de leurs points de vue sur le genre. • Rechercher des informations afin d'aider à comprendre le contexte, les rapports entre les individus et les groupes, les dynamiques de pouvoir et comment les différents individus et les groupes au sein des groupes témoins sont touchés par des problèmes de genre. • Tenir compte des problèmes de langue et de culture. De nombreuses parties prenantes peuvent ne pas bien parler la langue principale de l'évaluation ou peuvent avoir une compréhension différente des concepts discutés.
Échantillonnage / sélection de sites	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsque l'on utilise des techniques d'échantillonnage, la sélection de l'échantillon et du site est essentielle car elle peut affecter la crédibilité et l'adéquation technique des informations recueillies. • Inclure des femmes et des hommes issus de différents groupes de parties prenantes de manière transparente et sans discrimination. • Veiller à tenir pleinement en compte des dimensions de genre dans la méthode d'échantillonnage des conceptions non expérimentales et quasi expérimentales.
Entretiens	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les échantillons sélectionnés pour les entretiens individuels reflètent adéquatement la diversité des parties prenantes de l'intervention. Accorder une attention particulière à l'inclusion, à la participation et à la non-discrimination des parties prenantes les plus vulnérables. • Poser des questions de suivi spécifiques sur le genre durant les entretiens individuels. • Bien comprendre comment chaque personne interviewée est touchée par les questions de genre. • S'assurer qu'une compréhension adéquate du contexte, des rapports et des dynamiques de pouvoir éclairent l'analyse des données collectées lors des entretiens. Les personnes interviewées doivent être assurées qu'elles ne subiront pas de conséquences négatives en donnant un point de vue honnête sur les questions de genre.

Méthode	Comment tenir compte des dimensions de genre dans les méthodes de collecte de données
Enquêtes	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que l'échantillon sélectionné reflète la diversité des parties prenantes hommes et femmes impliquées dans l'intervention. Inclure les groupes les plus vulnérables. • Créer différents questionnaires à l'intention des différents groupes de parties prenantes afin d'aborder des questions et des intérêts spécifiques aux différentes parties prenantes. • Inclure les questions de genre spécifiques qui permettent de ventiler les données collectées.
Observation sur le terrain	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer soigneusement l'observation sur le terrain afin qu'elle remplisse son objectif sans porter atteinte aux normes culturelles et sociales.
Triangulation	<ul style="list-style-type: none"> • Trianguler des données afin de garantir que les voix des femmes, des hommes, des garçons et des filles sont entendues et corroborées par différentes sources de données.
Ventilation des données	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des méthodes et des outils d'évaluation de façon à ce que les données relatives au genre puissent être ventilées en fonction du sexe et de l'âge. En outre, les évaluations qui tiennent compte du genre doivent aller au-delà de la ventilation par sexe et par âge, en essayant de comprendre ou d'expliquer les différents effets des interventions du PAM sur les hommes et les femmes, les garçons et les filles.

5.5 Phase 5: Analyse des données et rapports

36. Le rapport d'évaluation est le produit le plus important pour démontrer que les questions de genre sont correctement prises en considération dans une évaluation. Les informations communiquées par les participants durant le processus d'évaluation, notamment les entretiens et les ateliers, doivent être équilibrées et représenter équitablement les différents points de vue. Le rapport doit montrer en quoi l'évaluation était inclusive en termes de participation des parties prenantes et comment le processus d'évaluation tenait, en soit, compte du genre.

37. En règle générale, le genre doit être intégré à l'ensemble du rapport d'évaluation. Le rapport doit comporter une section spécifiquement consacrée au genre :

- lorsque la conception de l'intervention comprend des activités spécifiques dédiées au genre (p. ex. nutrition ou alimentation scolaire), combinées à des résultats et des indicateurs spécifiques
- lorsque les rapports de suivi ont indiqué des résultats spécifiques liés au genre, qui étaient involontaires
- lorsque les sujets évalués ont soulevé des questions de genre hautement pertinentes liées au contexte
- lorsqu'il est nécessaire de rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques du PAM liés au genre

38. *Le critère 3 d'ONU-SWAP: les constats, conclusions et recommandations de l'évaluation* est applicable à la phase d'analyse des données et d'établissement de rapports. Ce critère établit que pour intégrer avec succès le genre au rapport d'évaluation, l'équipe d'évaluation doit :

- Montrer dans quelle mesure une approche tenant compte du genre a été intégrée à la conception, au processus d'évaluation et aux résultats
- Utiliser tout le long un langage tenant compte du genre et inclure des données ventilées par sexe, par exemple, par âge, par handicap, etc.
- Appliquer une méthode d'évaluation et une collecte et des méthodes d'analyse de données qui tiennent compte du genre et qui sont appropriées pour analyser les problèmes de genre recensés

- Évaluer si la conception reposait sur une analyse du genre solide
- Indiquer si des objectifs, des principes et des indicateurs (qualitatifs et quantitatifs) d'intégration du genre ont été inclus et si des résultats relatifs au genre ont fait l'objet d'un suivi ou ont été intégrés aux systèmes de suivi, y compris tout résultat lié au genre découlant involontairement du programme
- Mettre en lumière les facteurs qui facilitent ou empêchent le succès dans le domaine du genre

39. Les constatations, conclusions et recommandations ainsi que des enseignements tirés du rapport d'évaluation doivent apporter des informations appropriées sur les aspects liés au genre.

5.6 Phase 6: Diffusion et suivi: communication relative au genre

40. La politique d'évaluation du PAM exige que tous les rapports d'évaluation soient diffusés au-delà du Bureau du PAM à l'origine de l'évaluation et qu'ils soient mis à la disposition du public.

41. La diffusion des évaluations doit tenir compte des dimensions de genre. Une stratégie de diffusion tenant compte du genre doit :

- Diffuser les constatations relatives au genre auprès des différents groupes de parties prenantes concernés et touchés par l'intervention évaluée
- Promouvoir, autant que possible, la manière dont l'évaluation a pris en considération les questions de genre au sein du système des Nations Unies, dans les organisations non gouvernementales, les agences donatrices, la société civile et auprès des acteurs gouvernementaux.

42. Le bureau ayant commandé l'évaluation doit envisager de rechercher d'autres manières de présenter les constatations des évaluations en matière de genre aux femmes, aux hommes et aux particuliers ou groupes marginalisés. Il convient également d'encourager le développement de produits d'évaluation réduisant les obstacles sur l'accès à l'information et à l'échange d'enseignements et d'expériences.

6. Annexe. Critères des indicateurs de performance en matière d'évaluation (EPI) d'ONU-SWAP

Critère 1 : le genre est intégré au champ d'analyse de l'évaluation et les critères et questions de l'évaluation sont conçus d'une manière qui garantit que les données relatives au genre seront recueillies.

Critère 2 : une méthodologie, des méthodes et des outils ainsi que des techniques d'analyse tenant compte du genre sont sélectionnés.

Critère 3 : les constatations, conclusions et recommandations de l'évaluation reflètent l'analyse du genre.

Après avoir examiné le rapport d'évaluation du point de vue de chaque critère, une note est attribuée de la manière suivante :

➤ 0-3 points = non conforme aux exigences : ne répond à aucune des normes et règles de l'UNEG en matière d'égalité des sexes

➤ 4-6 points = en partie conforme aux exigences : répond à certaines normes et règles de l'UNEG en matière d'égalité des sexes

➤ 7-9 points = conforme aux exigences : répond aux normes et règles de l'UNEG relatives à l'égalité des sexes et applique les directives de l'UNEG en matière d'intégration des droits de l'homme et de l'égalité des sexes à toutes les phases de l'évaluation

Critère 4 : au moins une évaluation est menée tous les 5 à 8 ans pour examiner les performances de l'organisation en matière d'intégration du genre ou équivalent.

➤ 12 = Dépasse les exigences : répond aux exigences et au moins une évaluation est menée tous les 5 à 8 ans pour examiner les performances de l'organisation en matière d'intégration du genre ou une évaluation de sa politique ou stratégie en matière d'égalité des sexes

Ne pas utiliser de décimaux pour noter les critères : utiliser uniquement des entiers.

En outre, les critères qualitatifs recommandés par le document d'orientation relatif aux indicateurs de performance en matière d'évaluation d'ONU-SWAP sont les suivants :

- i. L'**évaluabilité** des aspects de l'intervention liés au genre est étudiée et des mesures sont adoptées afin de l'optimiser.
- ii. Une **analyse des parties prenantes** tenant compte du genre est réalisée.
- iii. Une **équipe d'évaluation** ayant la capacité de mener une évaluation tenant compte du genre est recrutée.
- iv. La **réponse de la direction** à l'évaluation tient compte des problématiques de genre soulevées dans le rapport et est élaborée en concertation avec un groupe diversifié de parties prenantes qui s'intéresse à ces problèmes ou qui est touché par ceux-ci.
- v. La **stratégie de diffusion de l'évaluation** tient compte du genre.
- vi. http://www.uneval.org/papersandpubs/documentdetail.jsp?doc_id=610